

**Eolien**

VUE DE SYNTHÈSE/DR/EOLJOUX



La vue du parc éolien prévu aux confins de la vallée de Joux inquiète la commune française voisine. Mais aussi la préfecture et les élus nationaux, qui ne comptent pas en rester là.

# A la Vallée, un bras de fer international s'engage sur l'alpage des Grands Plats

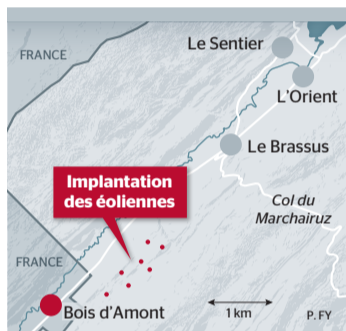
**Les positions se polarisent alors que le futur parc éolien d'Eoljoux suscite désormais une véritable fronde française**

Erwan Le Bec

Le ton reste diplomatique, mais il monte entre la Suisse et la France. Avant même de tourner à la bise, les sept éoliennes prévues à l'horizon 2018 sur l'alpage des Grands Plats, aux extrêmes confins de la vallée de Joux, ont déchaîné en quelques mois une véritable fronde d'oppositions civique, administrative et politique depuis le territoire français. La machine diplomatique est bel et bien lancée. Et si elle ne décourage pour l'instant ni le Canton ni le promoteur, c'est un avant-goût révélateur de ce qui attend les prochains parcs éoliens vaudois proches de la frontière.

Le projet n'est pourtant pas nouveau. Lancé en 2005, le parc éolien a passé en janvier le cap de la mise à l'enquête du plan partiel d'affectation. Mais c'est en avril dernier, après une séance d'information des promoteurs à Bois d'Amont, commune française la plus proche des sept éoliennes, que les choses ont commencé à se corser.

«Avant ça, les élus étaient peut-être au courant, mais la population concernée a simplement découvert qu'on allait ériger des éoliennes hautes de 200 mètres



devant nos fenêtres», pointe du doigt Jean-Claude Morisod, l'avocat franco-suisse qui conseille les opposants locaux, récemment regroupés sous la bannière SOS Vent d'Amont. Ils ont déjà lancé

une pétition, écrit aux élus commiers «afin de lancer le dialogue entre voisins», et ne comptent pas s'arrêter là (*lire ci-dessous*). «Ce qu'on veut, c'est obtenir une mise à l'enquête également chez nous. Que les études d'impact soient aussi faites de ce côté de la frontière», lance ce spécialiste de l'aménagement du territoire.

## Embrayage politique

La grogne a également atteint la préfecture du Jura, qui confirme avoir «saisi» l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le préfet, Jacques Quastana, demande, convention à l'appui, à recevoir un dossier d'enquête «sans délai», ainsi que de pouvoir manifes-

ter son intention de participer ou non à la mise à l'enquête. Berne a prudemment transmis au Canton, autorité compétente.

Le dossier risque toutefois de ne pas en rester là. D'ici quelques semaines, la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal devrait répondre à la question écrite du sénateur LR (ex-UMP) Gérard Bailly, qui s'inquiète du respect des règlements transfrontaliers. «Il faut au moins que la population puisse discuter sur les mâts et leur disposition», précise l'élu.

En Suisse, les réactions sont proches de la consternation. «Tout a été fait dans les règles. Nous les avons informés depuis le début, soupire Alain Bourqui, di-

recteur de la Société électrique de la Vallée (SEVJ). Un courrier a été adressé en novembre à Paris, avec copie au département. Le sous-préfet était à nos séances, nous avons organisé en sept ans pas moins de cinq réunions publiques de leur côté. Ce n'est pas notre faute si l'information s'est retrouvée bloquée.»

Et pas question de remettre le projet à l'enquête ou de reprendre les études. «Ce qui nous a étonné, c'est que les réactions arrivent bien après le délai de notre courrier de novembre», enchaîne Laurent Balsiger, à la tête de la Direction de l'énergie au Département vaudois du territoire et de l'environnement. «Avant, on

aurait peut-être pu faire quelque chose. Avec une réponse avant la mise à l'enquête, nous aurions pu nous coordonner avec la France. Maintenant, nous allons leur communiquer que les procédures ont été suivies correctement et ouvrir le dialogue.»

## Positions tranchées

«D'un point de vue juridique, le Canton a suivi la procédure correcte, ce que nous a confirmé la Confédération», abonde François Schaller, président du Comité de planification des éoliennes vaudoises. Il fait référence au nœud du problème. Entre la France et la Suisse se cache une divergence légale de fond.

L'avenir? Personne n'ose le qualifier d'impasse, ni s'inquiéter publiquement du bras de fer qui risque de ne pas être unique: d'autres parcs éoliens visibles depuis la France sont prévus. Pour Bois d'Amont, Vaud écarte dans l'immédiat l'idée de compensations sur l'atteinte au paysage ou à l'environnement. Trop tard aussi pour modifier le plan d'affectation du parc, quand l'enjeu est aussi de ne pas créer de précédents.

«L'analyse qu'on fait, c'est qu'aucun élément nouveau n'est apparu. Ce sont les mêmes discours d'opposants qu'en Suisse, conclut Laurent Balsiger. Mais il y a d'autres moyens que les démarches institutionnelles. Le Canton promeut les démarches participatives et joue volontiers le rôle de facilitateur. Même si c'est évidemment plus facile de discuter sur des projets à un stade précoce que sur ceux qui ont déjà un certain historique.»

## La France peut intervenir à Berne

● C'est peut-être le talon d'Achille de ce parc éolien: l'alpage visé par le projet Eoljoux est situé en territoire protégé par l'Inventaire fédéral des paysages (IFP). Des mesures de protection contraignantes pour la Confédération, mais pas pour les cantons et les communes, simplement appelés à en tenir compte. Sous l'angle juridique toutefois, l'IFP constitue un argument de rêve pour les opposants - défenseurs de la nature ou du paysage - qui sont persuadés d'avoir gain de cause lors de leurs recours. Dans le doute, le département de Jacqueline de Quattro prépare une demande adressée à l'Office fédéral de l'environnement

(OFEV). Son but? Extraire l'alpage du périmètre protégé, moyennant des mesures de compensations sur le territoire de la vallée de Joux, presque intégralement couvert par l'IFP. C'est au final le Conseil fédéral qui devra trancher, en passant par l'ordonnance relative.

La décision sera inattaquable. Mais avant cela, une procédure de consultation est lancée. Publique, elle ne prend pas en compte de distinction de nationalité. «Il s'agit d'une procédure de consultation au cours de laquelle toutes les personnes concernées peuvent donner leur avis», décrit Andreas Stalder, de la Division espèces, écosystèmes, paysages de

l'OFEV. Les opposants de Bois d'Amont le savent, et une quinzaine de propriétaires de chalets proches du parc éolien ont déjà prévu de se signaler lors de la consultation.

Nul n'ose toutefois se prononcer sur les chances des uns ou des autres dans une procédure aux enjeux et aux imbrications complexes: l'IFP est actuellement en cours de révision à l'échelle fédérale, mais l'Inventaire risque de perdre de son poids avec la nouvelle loi sur l'énergie, qui pourrait donner plus d'importance à la transition énergétique, au titre de priorité nationale.

Au final, c'est peut-être bien le calendrier qui sera décisif.

## Interprétation

Le cœur de la divergence est juridique. La convention d'Espoo, sous l'égide de l'ONU, règle depuis 1997 le cas des constructions proches des limites territoriales. Pour les Français, la Suisse, qui a signé ce traité, doit informer et mettre à l'enquête des deux côtés de la frontière ses projets éoliens. Pour la Suisse, il y a une nuance: les éoliennes ne figurent que dans une annexe à la convention, signée par la Confédération en 2004, mais qui n'est pas encore en vigueur sur le plan international. Aucune obligation légale donc, si ce n'est d'informer le voisin. De la «mauvaise foi», selon les opposants.

## 14 logements protégés sortent de terre à Saint-Aubin

**Un locatif pour personnes âgées voit le jour dans la Broye fribourgeoise. Il est le fruit de la collaboration entre quatre communes**

Un immeuble Minergie de quatorze appartements protégés destinés aux personnes âgées, des pièces adaptées aux chaises roulantes, un rez-de-chaussée aménagé offrant un espace commun et social pour favoriser les rencontres. Le projet lancé il y a presque deux ans prend enfin corps dans la commune de Saint-Aubin (FR). Le bâtiment, dont la première pierre a été posée il y a quelques semaines,

pourra accueillir ses premiers résidents à fin 2016.

Sa particularité? Il s'agit du premier projet coopératif public-privé intercommunal du canton de Fribourg. «Très vite, Saint-Aubin s'est entouré des communes voisines afin que le projet ait le plus de chances d'aboutir. C'est alors que les communes de Valion, de Delley-Portablan et de Gletterens sont montées dans le train en marche», explique Roland Wicki, président de Trèfle à Quatre, la société coopérative d'habitation qui a été créée dans la foulée.

Si, aujourd'hui, Roland Wicki se félicite de l'avancée du projet, il

rappelle que ça n'a pas été toujours facile. «Lorsqu'il a été question de rechercher des fonds, nous nous sommes heurtés à de nombreux refus. Sans compter que nous avons dû composer sans aucune manne cantonale.» Malgré tout, la Coopérative à but non lucratif n'a rien lâché. Elle est parvenue à récolter suffisamment de fonds pour lancer le chantier, dont le coût global se chiffre à quelque 4,6 millions de francs. Les parts sociales de la société sont détenues à 74,2% par les quatre communes et à quelque 16% par des coopérateurs privés, le reste provient de legs. «La population est derrière ce projet. Nous

dénombrons plus de 90 donateurs privés», se réjouit Roland Wicki.

Il faut dire qu'un manque d'infrastructure pour personnes âgées se fait sentir dans la région. «Ces appartements protégés nous permettront de garder nos aînés dans la région en leur offrant une alternative entre la vie normale et la vie en home», se réjouit Michel Marchand, le syndic de Saint-Aubin. A noter que la Coopérative est toujours à la recherche de fonds. «Cela nous permettrait de proposer les loyers les plus abordables possible», conclut le président de Trèfle à Quatre.

F.G.N

## Vallorbe Vol de brebis en pleine nuit

Xavier Jecker, moutonnier de Vallorbe, signale dans la dernière édition du journal local le vol d'une de ses brebis. Elle aurait été dérobée en pleine nuit, dans un champ situé à la sortie de la commune. «Ce n'est pas la première fois, regrette-t-il. L'an dernier on m'a déjà enlevé deux agneaux. C'est difficile de faire quelque chose, j'aimerais seulement que les gens me signalent si quelqu'un se promène dans mes champs.» Un crève-cœur pour cet éleveur d'une trentaine d'ovins, connu sur la place, qui a renoncé à porter plainte. **E.L.B.**

## Les douze heures lacustres

**Estavayer-le-Lac (FR)** Samedi et dimanche, de 12 h à 18 h, la section staviacoise de la Société suisse de sauvetage organise la 26e édition des 12 heures lacustres. Cette nage populaire, au départ de la plage communale, est ouverte à toute personne sachant nager et est gratuite. **F.G.N**

## «L'or est éternel»

**Moudon** Dès samedi et jusqu'au 30 septembre, le Musée du Vieux-Moudon reçoit l'artiste Bernard Thomas. Après Paris, Tokyo ou Bruxelles, c'est à Moudon, où il réside depuis peu, que cet artiste conceptuel a décidé de présenter son exposition intitulée «L'or est éternel». **F.G.N**